

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

BILAN DE LA

CONCERTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	1-3
CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION :	4
INSTANCES, PARTICIPANTS ET RÔLES :	5-7
DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PAS À PAS :	8-16
Phase : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC :	8-9
Phase : PROPOSITION DE PISTES D' ACTIONS :	10-11
Phase : DIMENSIONNEMENT DES PISTES D' ACTIONS ET ANALYSE DE SCENARII :	12
Comment est calculé le déficit résiduel ? :	13
Quelles options de création de stockages supplémentaires pour combler le déficit résiduel ? :	14
Analyse multicritères des scénarii :	15
Phase : ECRITURE DE FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES ET FINALISATION :	16
EVALUATION PAR LES PARTICIPANTS :	17

INTRODUCTION

◀ Qu'est ce qu'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ?

Face aux enjeux croissants liés à la gestion quantitative de l'eau sur les territoires, l'État a souhaité conditionner une partie des financements publics des Agences de l'Eau à **l'organisation de larges concertations locales** (Instruction du 4 juin 2015, modifiée par l'Instruction ministérielle du 7 mai 2019). Le PTGE est l'outil pour le faire. Il s'inscrit dans le cadre des documents de gestion de l'eau existants localement, notamment le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Sur les territoires particulièrement sous-tension, il requestionne la stratégie du volet « gestion quantitative » du SAGE à une échelle plus petite et spécifie sa mise en œuvre. Sur ce volet, il doit permettre **l'opérationnalité de la politique locale de l'eau**.

La question est à la fois vaste et précise : « **Quelle gestion quantitative de l'eau pour demain ?** ». Il s'agit de s'interroger sur le « comment » concilier les différents usages de l'eau en prenant en considération des notions essentielles comme le changement climatique, l'évolution de l'économie agricole, les effets rebonds des décisions de gestion sur d'autres paramètres comme la qualité de l'eau et les milieux naturels.

Les réponses possibles sont multiples et mettent en avant des arguments aussi bien techniques, économiques, réglementaires, que philosophiques (débat d'idées sur la place de l'homme dans son environnement, l'avenir du territoire dans la dynamique des échanges internationaux...).

◀ En quoi est-ce différent de ce qui se fait d'habitude?

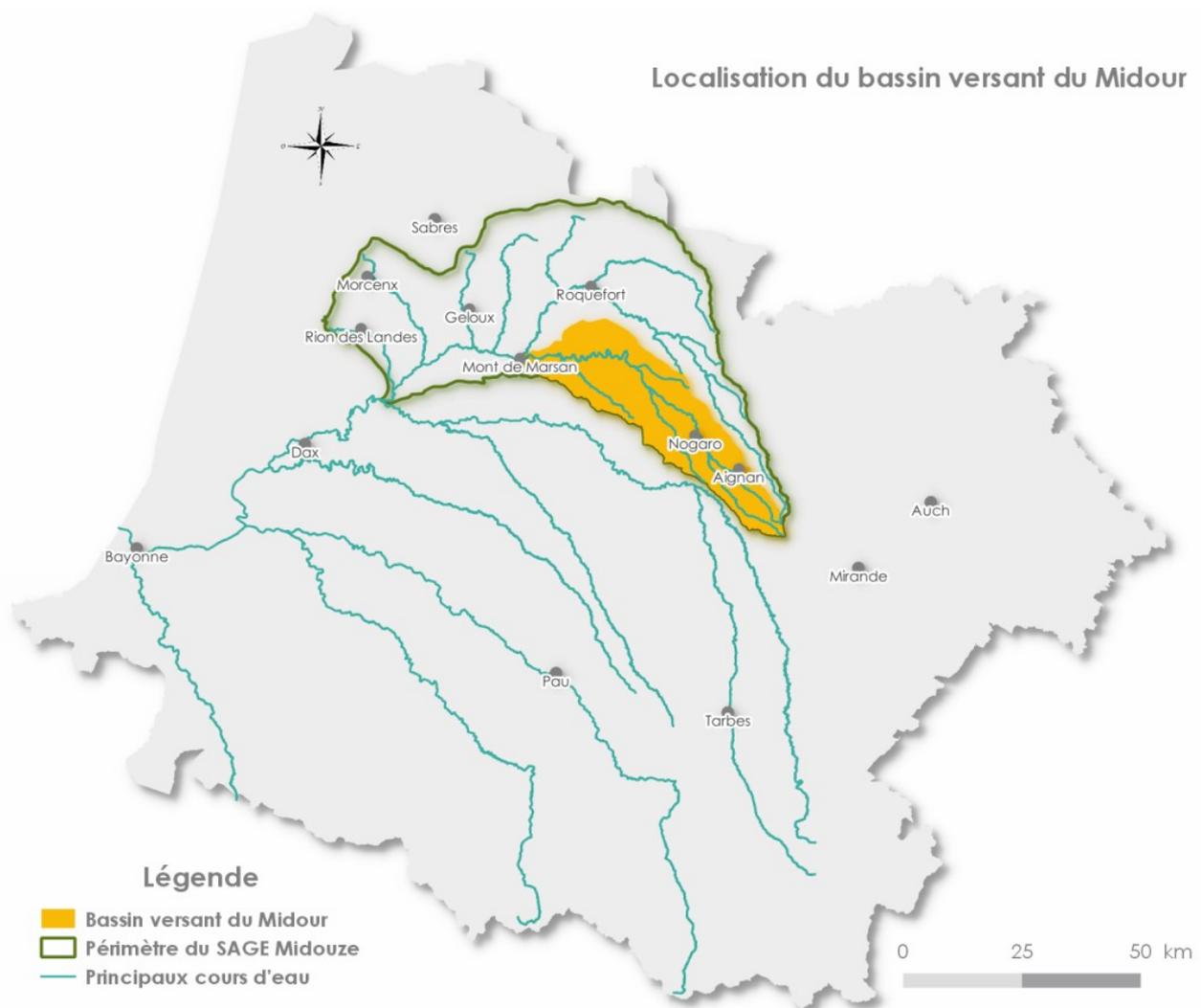
Afin de dépasser certaines positions de principes, le projet de territoire offre un temps de débat complémentaire au regard des discussions qui ont pu avoir lieu lors de l'élaboration du SAGE, intégrant des acteurs supplémentaires, avec un **regard particulier porté sur le déroulé de la concertation**.

Généralement à une échelle plus petite que le SAGE, il doit ainsi permettre **d'étudier plus spécifiquement le contexte local** pour s'assurer de trouver des solutions adaptées et d'associer davantage d'acteurs locaux. Il doit également permettre une approche socio-économique des actions proposées.

4 Origine et périmètre du PTGE Midour

Le SAGE Midouze a été élaboré de 2005 à 2013. Il est depuis mis en œuvre. Identifié dans le SAGE Midouze comme étant en très fort déséquilibre en eau, avec un projet historique de création d'une retenue en tête de bassin, le territoire du Midour a été prioritaire pour le lancement d'un PTGE.

Le projet de territoire couvre l'ensemble du bassin versant du Midour, c'est-à-dire l'espace drainé par le cours d'eau Midour et ses affluents (Ludon, Gaube, Izaute, Riberette ...). L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point : Mont-de-Marsan où le Midour rejoint la Douze pour former la Midouze. Ce territoire concerne **81 communes, 78 531 ha, 29 000 habitants**. Il est situé entre les Départements des Landes et du Gers, sur les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.



78 531 hectares

27 %
de forêts et d'espaces
semi-naturels

42 038
ha de surface
agricole utile (2017)

2 %
d'urbani-
sation

29 000

81
communes

6
communautés
de communes

826 exploitations agricoles en 2010



16 % de viticulture



30 % de grandes cultures



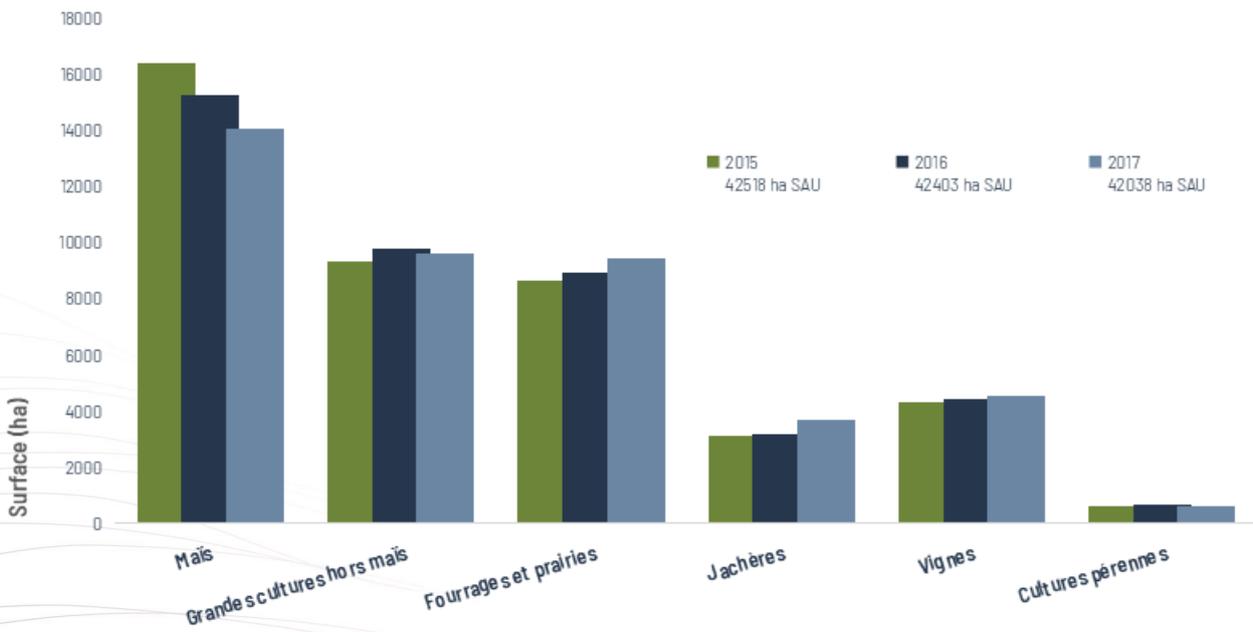
50 % de polycultures élevages



28 % pratiquent l'irrigation



11 % sont engagées
en agriculture biologique



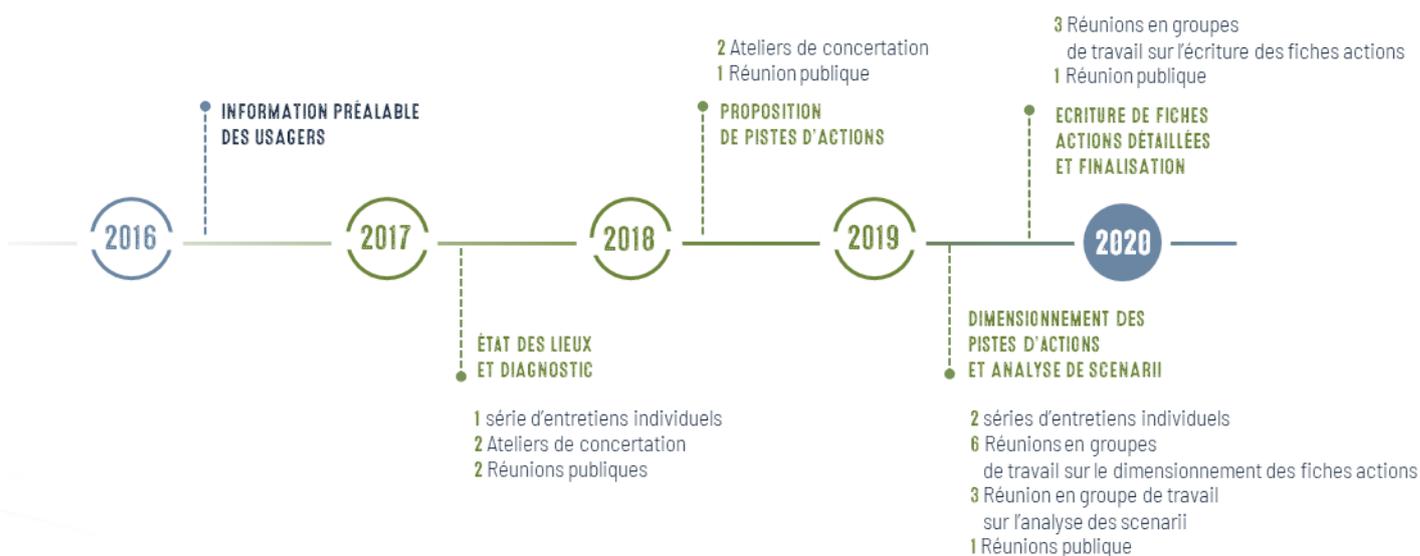
Répartition des groupes de cultures par année

CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Midouze a validé en novembre 2015 le lancement du PTGE Midour, son portage par l'Institution Adour (Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Adour) et la création d'un comité de pilotage spécifique composé d'acteurs locaux. Après plus de 4 ans, les acteurs du territoire ont présenté à la CLE, en début d'année 2020, leur projet pour validation.

La concertation locale aura été organisée en 4 phases principales : (1) Etat des lieux et diagnostic, (2) Proposition de pistes d'actions, (3) Dimensionnement des pistes d'actions et analyse de scénarii, (4) Ecriture de fiches actions détaillées et finalisation.

Pour chacune de ces phases, les acteurs locaux ont été sollicités de différentes façons : lors d'entretiens individuels, de réunions de travail réunissant différents porteurs de points de vue (soit de façon collégiale au cours d'ateliers de concertation, soit en groupes thématiques) et au cours de réunions publiques.



Par ailleurs, n'apparaissent pas sur ce schéma les **points d'étapes et de validation en Comité de pilotage et en CLE**, ainsi que les **nombreux allers-retours faits entre le groupe d'acteurs locaux et un Comité technique** créé aussi spécifiquement pour le projet.

La CLE du SAGE est l'instance de validation du PTGE avant validation finale par les Préfets.

Au total, **plus de 250 personnes auront été impliquées** de près ou de loin dans cette concertation.

Un projet suivi attentivement par deux « garants de la concertation » :

Le Préfet coordonnateur du bassin de l'Adour a par ailleurs désigné M. Etchelecou et M. Madec comme garants de la concertation. Il s'agit de **deux personnalités extérieures affectées au suivi et à l'évaluation du processus de concertation**. En fin de mission, ils rédigent un bilan de la concertation qui présente leur avis sur le bon déroulement du processus. Cet avis pourra être utilisé par tous tiers pour argumenter un plaidoyer en faveur ou défaveur du Projet de territoire.

INSTANCES, PARTICIPANTS ET RÔLES

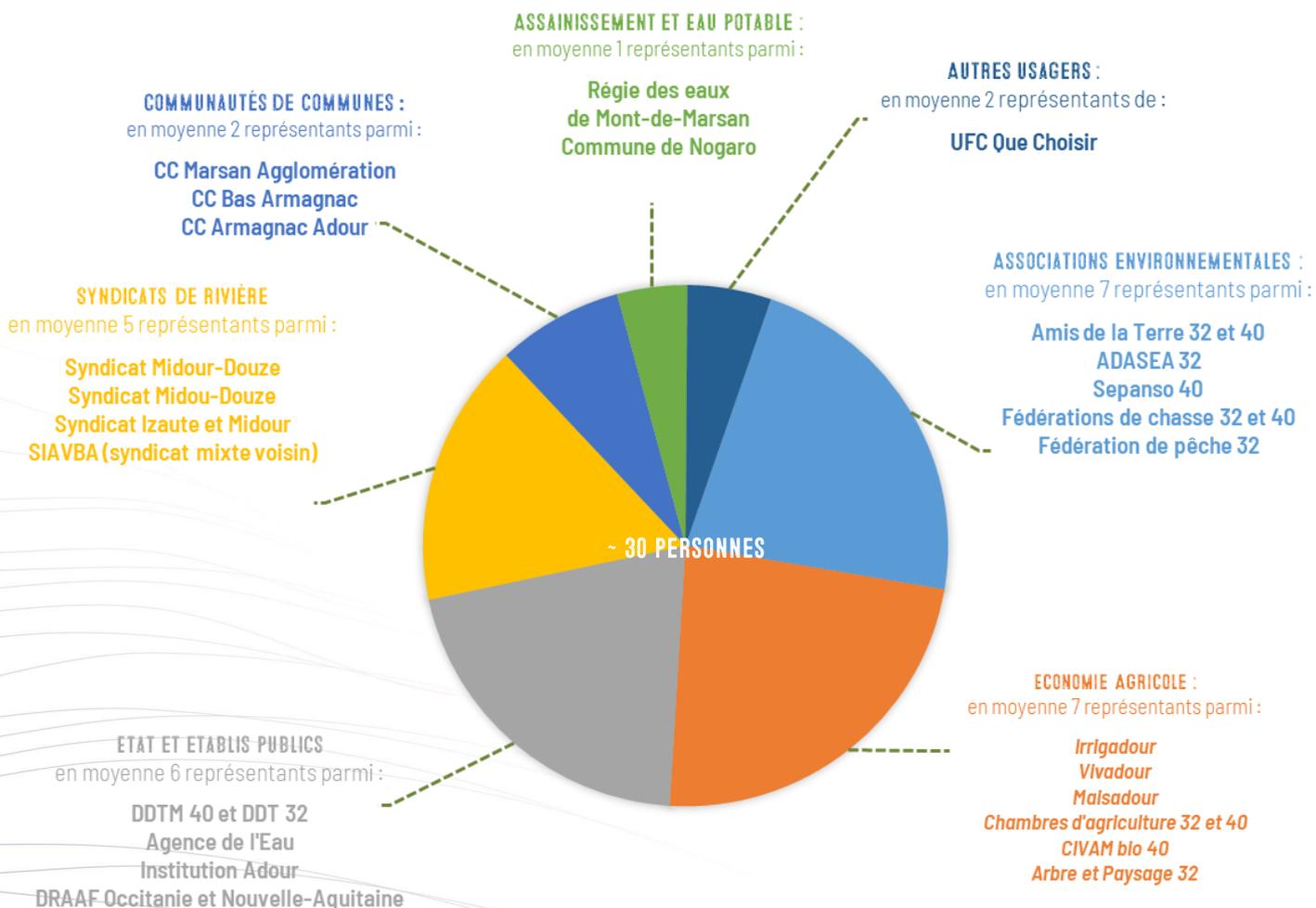
AU CŒUR DE LA CONCERTATION, UN PANEL D'UNE TRENTAINE D'ACTEURS A ÉTÉ CHARGÉ D'ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ ET DE FORMULER DES PROPOSITIONS D'ACTIONS...

L'objectif était d'impliquer **des acteurs locaux : professionnels, gestionnaires, associations, élus, experts et usagers**. Pour assurer la qualité des échanges, l'ensemble du débat ne pouvait se faire avec un groupe trop important. **Un panel de 30 représentants** a donc été réuni lors d'ateliers de concertation. Ce panel a été composé de façon à réunir des porteurs de points de vue contrastés, ayant un fort ancrage local, et volontaires pour s'engager dans le suivi de tout le processus.

Par la suite, ce sont ces mêmes acteurs qui ont pu être réunis en sous-groupes thématiques, notamment lors de la phase de construction des fiches actions détaillées.

Suivant les besoins du débat, des entretiens individuels ont pu permettre d'élargir ce groupe d'acteurs pour avoir recours à une expertise, mobiliser ceux qui n'étaient pas présents en réunions...

REPRÉSENTATION MOYENNE AUX ATELIERS



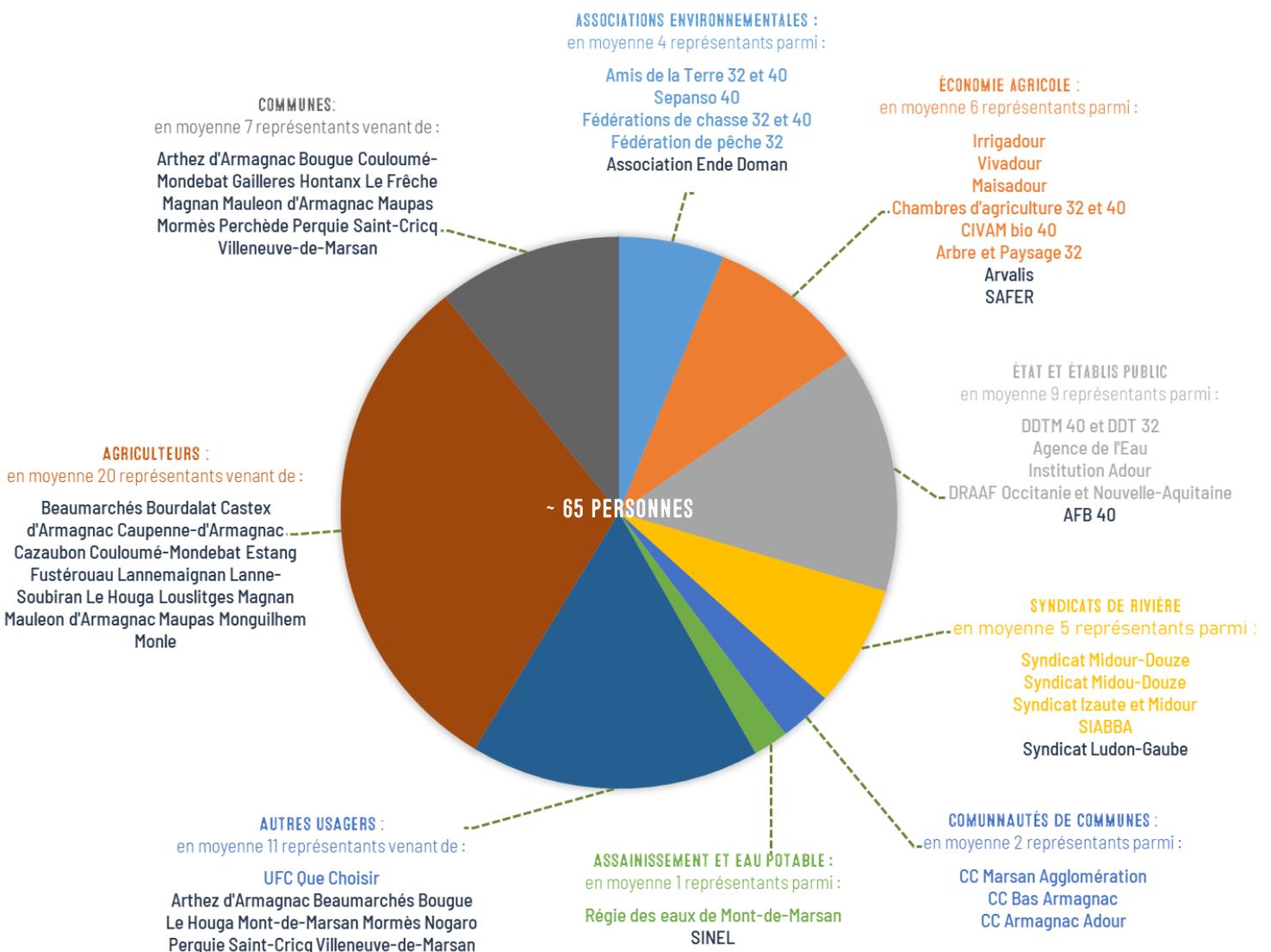
INSTANCES, PARTICIPANTS ET RÔLES

... LEURS PROPOSITIONS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES ET ENRICHIES LORS DE RÉUNIONS PUBLIQUES...

Pour informer largement sur le projet et donner la parole à tout habitant du territoire le souhaitant, **le grand public** a également été associé lors de 5 réunions publiques. C'est un pari réussi puisqu'une cinquantaine de nouvelles personnes ont ainsi participé au-delà des membres du panel évoqué ci-dessus ; inclus des habitants de 35 des 81 communes du territoire.

REPRÉSENTATION MOYENNE AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

(en noir : les nouvelles personnes touchées au delà du groupe atelier)



INSTANCES, PARTICIPANTS ET RÔLES

...CES PROPOSITIONS ONT ENSUITE ÉTÉ REPRIS PAR UN COMITE TECHNIQUE, PRÉSENTÉES EN COMITE DE PILOTAGE MIDOUR PUIS VALIDÉES EN COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) MIDOUZE.

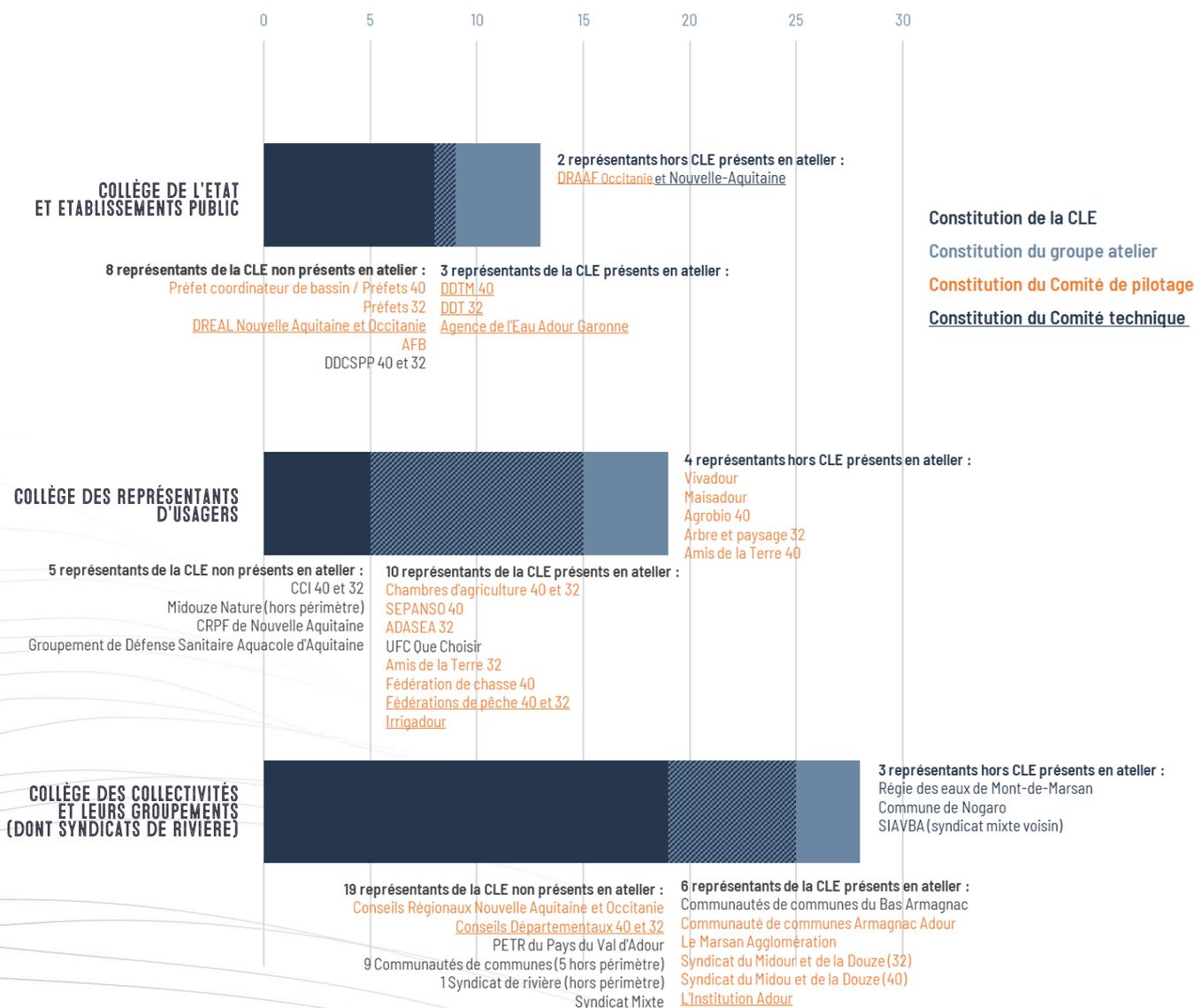
Le comité technique a eu un rôle particulièrement important en travaillant à :

- 1. Reformuler de façon plus opérationnelle** certaines idées et répondre aux questions techniques.
- 2. Evaluer les marges de manœuvre techniques et réglementaires** afin de donner un avis sur ce qui peut être traduit en fiches actions opérationnelles, ce qui est déjà mis en œuvre dans le cadre d'autres programmes existants, et ce qui ne peut pas être gardé en justifiant pourquoi.
- 3. Proposer une réorganisation** des actions qui seraient traduites en fiches actions en faisant apparaître les différents enjeux et différents axes de travail (grands types d'actions).

Le Comité de pilotage spécifiquement créé et la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont régulièrement été informés et sollicités pour valider les étapes clés.

Conformément à la philosophie des PTGE et afin de favoriser une prise de décision locale, seuls les membres de la CLE les plus concernés par le territoire du Midour ont conservé leur place dans les instances au cœur de cette concertation.

LES 3 COLLÈGES D'ACTEURS COMPOSANT LA CLÉ DU SAGE MIDOUZE ET, SUR CETTE BASE, LA CONSTITUTION

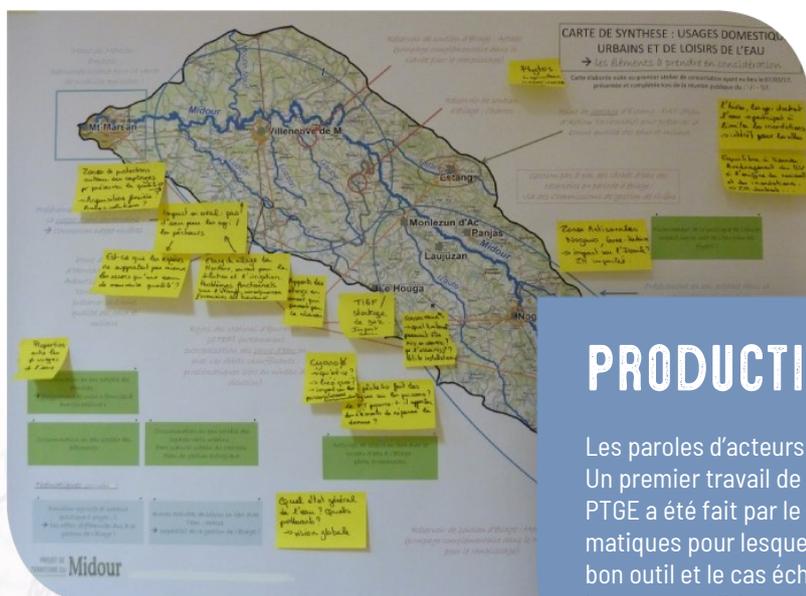


DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PAS À PAS :

Phase : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

PHASE ARTICULÉE AUTOUR D'UN PREMIER ATELIER DE CONCERTATION...

PRÉSENTER LA DÉMARCHE, DÉFINIR COLLECTIVEMENT SON ÉVALUATION FUTURE ET SE METTRE D'ACCORD SUR UN DIAGNOSTIC (LOCALISER LES ATOURS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE)



PRODUCTION

Les paroles d'acteurs ont été regroupées sous ~20 thématiques. Un premier travail de mise en cohérence avec les objectifs des PTGE a été fait par le Comité technique, afin d'identifier les thématiques pour lesquelles le PTGE pouvait effectivement être un bon outil et le cas échéant, réfléchir aux complémentarités avec les autres politiques/ dispositifs existants.

Éléments de contexte au projet de territoire (à considérer sans pouvoir apporter toutes les réponses dans le cadre du projet de territoire) :

- 10. Prise en compte du changement climatique
 - 14. Diversité des cultures, des variétés, des pratiques et évolutions possibles
- Ajout de l'atelier : Au-delà de la réalimentation sur 2,5 mois ; l'irrigation se fait sur une période plus grande.*

Préambule au projet de territoire (ce qui devra être traité dans d'autres cadres) :

- 9. Lutte contre la pollution des nappes
- 12. Prévention des inondations
- 11. Lutte contre l'érosion des sols

Enjeux pouvant être traités à l'échelle du territoire :	Premiers éléments pour la suite : pistes de solutions...
1. Besoin d'irrigation actuel non satisfait – Situation récurrente de crise	13. Progression des techniques et efforts déjà réalisés par le secteur agricole
2. Des demandes de développement de l'irrigation dans le futur	15. Récupération et valorisation de l'eau drainée
<i>Restauration de la qualité physico-chimique des eaux de surface, dont lutte contre :</i>	
3. Le besoin de dilution des STEP	16. Leviers économiques
4. Les rejets industriels	17. Réutilisation des eaux usées
5. Les autres sources de pollution des eaux de surfaces	18. Réutilisation des eaux de géothermie
6. Restauration de l'hydro morphologie et du fonctionnement naturel des cours d'eau	19. Politiques écologiques des villes
7. Préservation d'éléments structurants des milieux	20. Mobilisation des plans d'eau sans usages
8. Maintien de la vie piscicole et biodiversité	21. Création de petits lacs et/ou de grandes retenues
	22. Leviers organisationnels

... PUIS UN SECOND ATELIER DE CONCERTATION

RECENTRER LE DÉBAT SUITE À UN ÉTAT DES LIEUX FOISSONNANT ET PORTER UN PREMIER REGARD SUR LES DONNÉES TECHNIQUES À DISPOSITION

Données techniques étudiées : mettre en évidence le fonctionnement en débit de l'amont vers l'aval avec les différentes contraintes de gestion associées et différencier les ressources en eau naturelles de celles anthropiques ; avoir un regard sur le classement qualité des masses d'eaux.



PRODUCTION :

Un document d'état des lieux et de diagnostic commenté : exemple ici sur les débits biologiques .

« LES DÉBITS BIOLOGIQUES SONT PARFOIS TRÈS SUPÉRIEURS AUX DÉBITS SEUIL DE GESTION : IL Y A UN HISTORIQUE DE GESTION À PRENDRE EN COMPTE (LES DÉBITS BIOLOGIQUES ONT ÉTÉ ÉVALUÉS APRÈS LES DÉBITS SEUILS). PAR ENDROIT, LE DÉBIT SEUIL A ÉTÉ RÉHAUSSÉ EN CONSÉQUENCE MAIS EN FAISANT ENTRER CE NOUVEAU PARAMÈTRE, ON BOUSCULE LES USAGES LOCAUX ET IL FAUT TROUVER DES COMPROMIS ACCEPTABLES PAR TOUS. »

« LES DÉBITS BIOLOGIQUES SONT PARFOIS TRÈS SUPÉRIEURS AU DÉBIT NATUREL : LE DÉBIT BIOLOGIQUE DÉPEND DE LA CONFIGURATION DES COURS D'EAU, OR CEUX-CI ONT ÉTÉ RECALIBRÉS »

« PRISE EN COMPTE D'INDICATEURS SUR LA QUALITÉ DES MILIEUX (COMME LES DÉBITS BIOLOGIQUES) : LE RÔLE DU SOUTIEN D'ÉTIAGE DES BARRAGES EST AUSSI POUR LES MILIEUX »

DES OUTILS DE FACILITATION DÉVELOPPÉS SUR MESURE

L'enjeu est de **permettre un débat de qualité sur un sujet techniquement complexe et socialement controversé**. Concernant le choix des outils : les modèles ont une place centrale dans les études techniques produisant des données qui alimentent les débats sur la gestion quantitative de l'eau. Ce sont des outils puissants mais restant souvent peu transparents pour une majorité des participants. Une transcription sous forme de modèle papier des enjeux du bassin versant a entre autres été utilisé comme outil original de concertation sur ce projet.

4 Phase : PROPOSITION DE PISTES D' ACTIONS

PHASE ARTICULÉE AUTOUR D'UN TROISIÈME ATELIER DE CONCERTATION... EVOQUER LES PISTES D' ACTIONS

Première partie de l'atelier :

un travail par « secteur » (Monde agricole ; Villes ; APN-Syndicats de rivières). L'objectif était que les participants d'un même secteur puissent se mettre d'accord sur une première liste de propositions qu'ils seraient prêts à porter.



Seconde partie de l'atelier :

prendre connaissance des propositions des autres secteurs et donner un premier avis individuel pour chacune d'entre elles. Le recours aux avis individuels a été important à ce stade pour que chacun puisse prendre ses responsabilités et que l'on ait une première estimation du niveau de consensus autour de chaque proposition. Les propositions ont ainsi été évaluées selon 3 critères : leur faisabilité, leur efficacité, leur acceptabilité.

PRODUCTION

~50 pistes actions ont ainsi été évoquées. Le Comité technique a ensuite fait un travail important pour structurer ces propositions (vérifier leur pertinence vis-à-vis du diagnostic précédemment validé) et apporter des compléments techniques à chacune (en vue de vérifier leur cohérence/réalisme vis-à-vis de l'ampleur des enjeux). A l'issue de ce travail, les pistes d'actions ont été regroupées en 6 orientations stratégiques répondant à 5 enjeux majeurs du territoire.

5 ENJEUX

RÉPONDRE AUX BESOINS QUANTITATIFS
DES DIFFÉRENTS USAGES

AMÉLIORER LA QUALITÉ
DES MASSES D'EAU

ANTICIPER ET S'ADAPTER
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

APPROFONDIR LES CONNAISSANCES, INFORMER,
SENSIBILISER ET VALORISER

PARTICIPER À L'AMLIORATION DE L'ÉTAT
DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX NATURELS



... PUIS UN QUATRIÈME ATELIER DE CONCERTATION REVENIR SUR CERTAINES ACTIONS POLÉMIQUES OU MÉCONNUES

L'atelier a proposé de revenir sur 7 actions faisant particulièrement débat. L'atelier s'est déroulé sur une journée. Des groupes de travail ont été organisés pour chaque action et en complément un espace de lecture et de commentaires du document présentant l'ensemble des actions retravaillées par le Comité technique a aussi été aménagé dans la salle d'atelier.

Des personnes ressources (experts, témoins) ont été identifiées pour chacune de ces thématiques afin de poursuivre le débat en réunion publique.



PRODUCTION

Un document listant les pistes d'actions à creuser par la suite et un début de rédaction de fiches sur les 7 sujets les plus polémiques.

7 SUJETS MIS EN AVANT APPARTENANT À 3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Développement des couverts végétaux

Systèmes hydro-économiques

Développement de filières durables

Régénération des haies et ripisylves

Valoriser les retenues sans usages

Gestion de l'assainissement

Création de réservoirs / retenues de substitution

OPTIMISATION
DE LA GESTION
DES RESSOURCES ET
DES MILIEUX

MOBILISATION
DE RESSOURCES
COMPLÉMENTAIRES

ADAPTATION
DES USAGES
AU MILIEU

4 Phase : DIMENSIONNEMENT DES PISTES D' ACTIONS ET ANALYSE DE SCENARII

PHASE ARTICULÉE AUTOUR D'ENTRETIENS INDIVIDUELS ET DE GROUPES THÉMATIQUES ACCROÎTRE LA MOBILISATION ET OBJECTIVER L'IMPACT DES ACTIONS SUR LE DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF

Parmi les pistes d'actions proposées, toutes ont fait l'objet d'un effort de dimensionnement.

L'effort de dimensionnement a porté sur la clarification les éléments suivants :

MAITRE(S)
D'OUVRAGE(S)
CIBLÉ(S)

DESCRIPTION ET
MÉTHODOLOGIE

ÉCHÉANCES ET
INDICATEURS
DE SUIVI

LOCALISATION ET
DÉPLOIEMENT
DE L'ACTION

OBJECTIFS DE
MOYENS ET DE
RÉSULTATS

COÛT ESTIMATIF,
FINANCEMENT
POTENTIEL

Avec une évaluation prévue à :

15 ANS - Échéance finale du programme d'actions pour une vision à moyen terme

TOUS LES 5 ANS - évaluation et ajustement des objectifs et des actions

TOUS LES ANS - bilan de l'année passée

Il a ensuite été souhaité **objectiver l'impact de 3 leviers majeurs sur le déséquilibre quantitatif** (voir schéma ci-dessous). Pour chacun de ces leviers (optimisation des besoins agricoles, économies liées aux matériels d'irrigation, et valorisation des eaux de stations d'épuration), un scénario ambitieux et une variante à minima ont été construits avec les acteurs.

Elaboration de 2 scénarii :

« **AMBITIEUX** »

« **A MINIMA** »

PRODUCTION

De ces 2 scénarii, le groupe de travail a fait le choix d'un scénario intermédiaire plutôt proche de l'ambitieux avec quelques ajustements pour être plus réaliste.

Scénario intermédiaire retenu sur les 3 leviers majeurs étudiés :



OPTIMISATION DES BESOINS AGRICOLES

Type de mesures : mise en place de couvertures végétales et/ou d'intercultures, diminution ou arrêt du travail du sol, techniques culturales simplifiées, apport de compost, semis direct sous couverts, agroforesterie, haies,....
Cultures ciblées : SCOP et vignes – sur le BV Midour, elles correspondent à 29 500 ha (70% de la SAU)
Objectif au terme du PTGE sur mesures parcelaires 25 000 ha (85% des SCOP et vignes)
Priorisation comme suit : • Agriculteurs volontaires • Secteurs à pente forte et/ou à fort aléa érosion et irrigants passant en GGE • Secteurs en bords de cours d'eau 1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)
Objectif au terme du PTGE sur mesures arbres 1 250 km (soit *3 = 375 ha) Arbres, haies champêtres et ripisylves Régénération naturelle privilégiée ou implantation si nécessaire – pas uniquement les terres agricoles Priorisation = acteurs volontaires et ripisylves



ECONOMIES D'EAU LIEES AUX MATERIELS D'IRRIGATION

Type de mesures : mise en place d'équipements permettant les économies d'eau sur des matériels existants ou nouveaux et utilisation d'outils de gestion (brise jet, rampe, pivot, abonnement station météo, matériel de pilotage, logiciel d'aide à la décision,...) / développement de goutte-à-goutte aérien ou enterré
Cibles : cultures irriguées
Objectif au terme du PTGE 9000 ha équipés avec des systèmes hydro-économiques 1000 ha équipés avec du goutte-à-goutte Soit 10000 ha (83% de la surface irriguée)
Priorisation comme suit : • Agriculteurs volontaires • Prélèvements en cours d'eau ne bénéficiant pas de la Reut • Prélèvements en nappes • Prélèvements en retenues (d1 Reut) 1 ha est comptabilisé si mise en place sur le long terme d'une des mesures cités ci-dessus (ou mesures variées sur le long terme)
ON SE LAISSE LA POSSIBILITE DE FAIRE PLUS EN GG EN FONCTION DES EVOLUTIONS DES FINANCEMENTS ET DES TECHNIQUES.



ASSAINISSEMENT

Type de mesures : Réutilisation des eaux des stations d'épuration de Conte, Villeneuve de Marsan et Nogaro. <i>Important de sensibiliser également les autres collectivités et les industriels comme les caves viticoles sur le sujet car ils disposent également de ressources en eau valorisables</i>
Cibles : STEP et irrigants (et industriels éventuellement)
Objectif au terme du PTGE VALORISATION DES EAUX DE CONSOMMATION de Conte, Villeneuve de Marsan, Nogaro pour l'irrigation 1235 ha - 2,15 Mm3

Un 4ème levier majeur étant celui de la création de stockages complémentaires, il a été décidé de le traiter en dernier lieu pour combler le **déséquilibre résiduel** suite à l'application des 3 autres leviers.

COMMENT EST CALCULÉ LE DÉFICIT RÉSIDUEL ?

L'étude sur le bilan des ressources en eau naturelles du territoire, aujourd'hui et selon le scénario climatique de 2050, a été actualisée et mis au regard des besoins en eau actuels et futurs. Pour les besoins agricoles futurs, l'impact du changement climatique n'est retranscrit que pour les cultures irriguées actuelles (on ne tient pas compte de la demande croissante d'augmentation des surfaces irriguées).

Un découpage du territoire en 19 sous-bassins versants a permis de territorialiser le déficit.

L'actualisation de l'étude calcule des besoins en eau résiduels après application des scénarii ambitieux et à minima élaborés pour les 3 leviers majeurs précédemment évoqués (optimisation des besoins agricoles, économies liées aux matériels d'irrigation, et valorisation des eaux de stations d'épuration).

BV AVAL

Amb : 400 000 à 520 000 m³
Min : 600 000 m³

DÉFICIT EN COURS D'EAU EN 2050

« AMBITIEUX »

« A MINIMA »

LUSSON

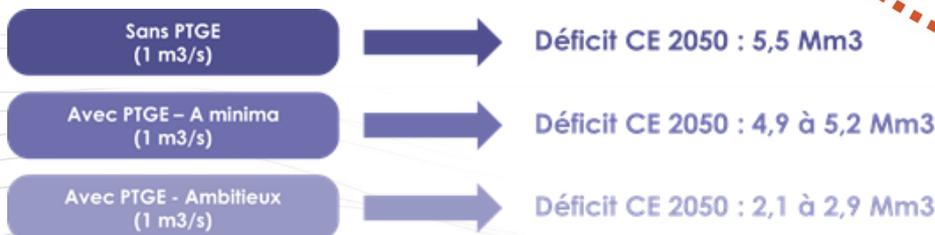
Amb : 190 000 à 250 000 m³
Min : 410 000 m³

LUDON

Amb : 330 000 à 850 000 m³
Min : 2,4 à 2,6 Mm³

BV AMONT

Amb : 1,17 à 1,34 Mm³
Min : 1,57 à 1,61 Mm³



PRODUCTION

Le groupe de travail a également demandé à **prendre en compte d'une gestion pluriannuelle**, ce qui induit la nécessité de prévoir 700 000 m³ de stockage supplémentaires pour répondre au déficit accru en cas de 2 années sèches consécutives. Il est précisé que le stock supplémentaire aura vocation à sécuriser les débits dans le milieu naturel et les prélèvements; Ces volumes supplémentaires n'ont pas vocation à augmenter les superficies irriguées à l'avenir.

QUELLES OPTIONS DE CRÉATION DE STOCKAGES SUPPLÉMENTAIRES POUR COMBLER LE DÉFICIT RÉSIDUEL ?

Fort du programme d'actions proposé pour ce PTGE, 7 nouvelles options de création de stockages supplémentaires ont été étudiées et comparées à la solution historique proposée dans le SAGE. Pour toutes ces options, la priorité est donnée au confortement de l'existant (pompage hivernal pour un remplissage optimisé des 4 réservoirs structurants du territoire), puis les options

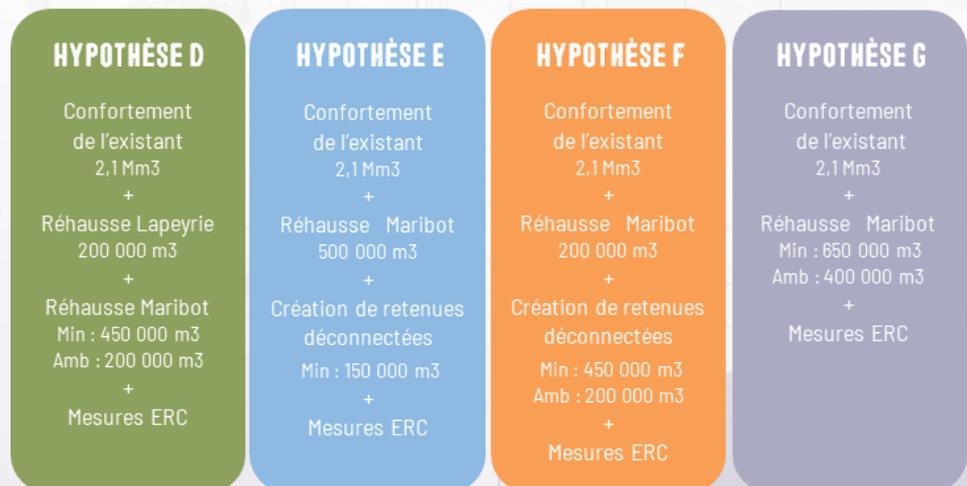
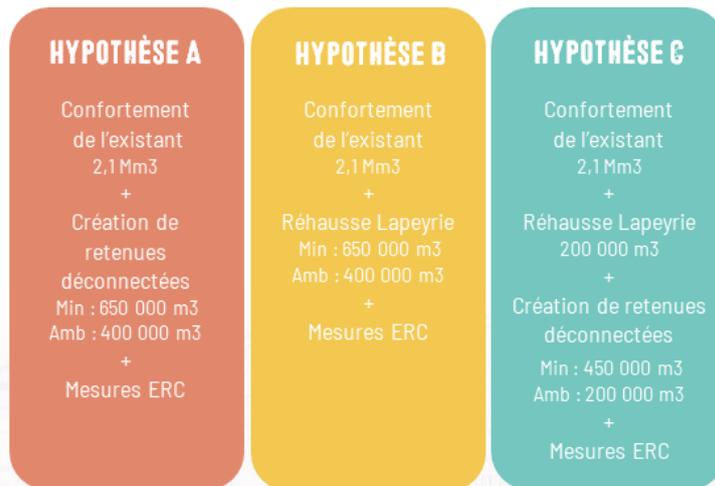
diffèrent dans les possibilités de réhausse d'un ou plusieurs de ces réservoirs et/ou de création de nouvelles retenues déconnectées (pouvant être de tailles variables et plus dispersées sur le territoire). **Dans tous les cas, des mesures ERC (Evitement, Réduction, Compensation) ont de facto été intégrées aux propositions pour minimiser l'impact des ouvrages de stockage.**

L'étude a permis d'estimer que le confortement des réservoirs existants permettra de combler 2,1 Mm³ de déficit.

Considérant une valeur moyenne de déficit résiduel de 2,5 Mm³, la création de stockage complémentaire sur l'axe Midour s'élève à 0,4 Mm³, auquel il convient d'ajouter un volume supplémentaire de 700 000 m³ pour assurer une gestion pluriannuelle.

Ainsi, le volume de stockage supplémentaire à créer sur l'axe Midour est estimé à 1,1 Mm³

DIFFÉRENTES SOLUTIONS DE STOCKAGE ETUDIÉES - AXE MIDOUR



PRODUCTION

Au final, choix d'une alternative plus réaliste et proche des besoins du territoire selon l'analyse multicritères qui a suivie : **version combinée des solutions D, E et F** avec confortement des réservoirs existants + 1,1 Mm³ de stockage supplémentaire à répartir entre les rehausses de Lapeyrie (dans la mesure des capacités de la Riberette) et de Maribot (de manière plus significative) et la création de retenues « château d'eau » déconnectées ; la répartition finale de ce volume dépendra de la faisabilité de chaque partie de la solution.

ANALYSE MULTICRITÈRES DES SCÉNARIIS

Finalement, une analyse multicritères a permis d'évaluer les scénarii et les options de stockage, à partir de 10 critères qui ont été retenus et renseignés avec les acteurs.

CRITÈRES	DÉFINITION
DÉFICIT / CHANGEMENT CLIMATIQUE	Réponses au déficit et anticipation des changements climatiques, comprenant les économies d'eau et le stockage - anticipation des changements climatiques avec notion de résilience et de développement durable
HYDRO	Impacts sur l'hydrologie et l'hydromorphologie des cours d'eau
QUALITÉ	Impacts sur la qualité de l'eau des cours d'eau
MILIEUX	Impacts sur les milieux terrestres et aquatiques d'un point de vue habitats et biodiversité
RÉGLEMENTAIRE	Description des procédures réglementaires, autorisations, déclarations, ... et des modalités de compatibilité au SDAGE et au SAGE
COÛTS	Investissements - investissements/ha - fonctionnement avec amortissements - fonctionnement sans amortissements Critères de coûts permettant de dégager les coûts bruts des actions mais aussi de les comparer en les ramenant à l'hectare et en incluant le fonctionnement
FINANCEMENTS	Financements disponibles à l'heure actuelle à mobiliser et financements qu'il est nécessaire de trouver
ACCEPTABILITÉ	Société, agriculteurs, usagers, propriétaires fonciers, ...
SOCIO-ÉCONOMIE AGRICOLE	Impacts des actions sur les exploitations - aspect filières à inclure
MESURES ERC	<i>Évitement, réduction, compensation pour contrer les effets négatifs du stockage => mesures qui seront DE FACTO intégrés aux propositions. Mesures ERC = préalable</i>

Phase : ECRITURE DE FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES ET FINALISATION



LE PROJET A ÉTÉ VALIDÉ À L'UNANIMITÉ PAR LA CLE DU SAGE MIDOUZE LE 11 MARS 2020. LES ACTEURS DU BASSIN DU MIDOUR ONT CONVENU DE SIGNER DANS LES PROCHAINS MOIS UNE DÉCLARATION D'ADHÉSION AU PROJET.

PRODUCTION

Production d'une cinquantaine de fiches actions détaillées et présentées de façon synthétique ci-dessous sous forme d'un organigramme reprenant les 6 orientations stratégiques du PTGE. Un ensemble d'actions complémentaires et essentielles pour la résilience du territoire, comprenant des changements de pratiques et des projets structurants.

CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES

CMU1 : Quantifier les relations nappes-rivières et évaluer l'impact des prélèvements en eaux souterraines

CMU2 : Etudier la qualité sur le bassin du Midour

CMU3 : Améliorer le suivi hydrométrique du Ludon

CMU4 : Evaluer l'état d'envasement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion

CMU5 : Connaître les besoins culturaux d'irrigation par campagne et la répartition de la ressource associée

CMU6 : Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser

CMU7 : Recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger

ADAPTATION DES USAGES AU MILIEU

AUM1 : Développer des filières durables sur le territoire

Mettre en place un groupe de travail
Redynamiser l'élevage sur les têtes de bassin
Valoriser les intercultures et des pratiques de conservation des sols
Développer les débouchés en agriculture biologique

Sites expérimentaux
Groupe de travail agriculteurs
Réseau de fermes
Groupe de travail techniciens agricoles
Formation continue de la profession agricole

AUM2 : Développer des pratiques culturales permettant de conserver et optimiser les services rendus par les sols

AUM3 : Développer une agriculture biologique adaptée au territoire

Sites expérimentaux
Groupe de travail agriculteurs

Groupe de travail : arbres, haies, ripisylves
Groupe de travail : espaces semi-naturels et milieux humides
Aménagement du BV des plans d'eau

AUM4 : Développer des pratiques d'aménagement de l'espace rural

GOVERNANCE

GOUV1 : Maintenir la gouvernance du PT et la mobilisation des instances

GOUV2 : Animer et coordonner le PTGE

GOUV3 : Elaborer un tableau de bord

MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

MRC1 : Utiliser et réutiliser durablement la ressource en eau

Valoriser les eaux de consommation de STEU
Sensibiliser les industriels sur le recyclage des eaux de process

Pompes complémentaires hivernaux pour RSE existants
Rehausses de RSE et création de retenues déconnectées
Connexion des réseaux d'irrigation aux RSE si possible
Optimiser le réservoir de St Gein
Etudier la création d'une retenue déconnectée sur le Lussou

MRC2 : Gérer le déficit en eau restant en privilégiant l'optimisation des RSE existants

OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

OGRM1 : Améliorer la gestion et l'utilisation des ressources et des milieux

Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles
Travailler à valoriser les retenues sans usages
Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau
Intégrer les prélèvements en nappes influençant les CE dans la gestion

Systematiser le partage d'infos entre irrigants et gestionnaire
Mettre en place des compteurs communicants
Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion
Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire

OGRM2 : Optimiser la gestion des réservoirs de soutien d'étiage

OGRM3 : Economiser l'eau en irrigation agricole

Sites expérimentaux
Groupes de travail et formations agriculteurs
Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision
Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants

Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC
Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de STEP
Créer des zones tampons à la sortie des réseaux de drainages agricoles

OGRM4 : Améliorer la qualité des rejets anthropiques

OGRM5 : Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés

Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser
Mettre en place des zones pilotes
Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à grande échelle
Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière

ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION

ASV1 : Accompagner les acteurs agricoles dans leur démarche de progrès continu

Accompagnement technique individuel
Accompagnement collectif : GT, formations, journées
Expérimentations
Information et formation des conseillers agricoles
Mobiliser des MAEC
Rechercher de nouvelles mesures d'aide

Pratiques alternatives pour la gestion des paysages
Pratiques alternatives pour la gestion de l'eau

ASV2 : Accompagner les collectivités dans leur démarche de progrès continu

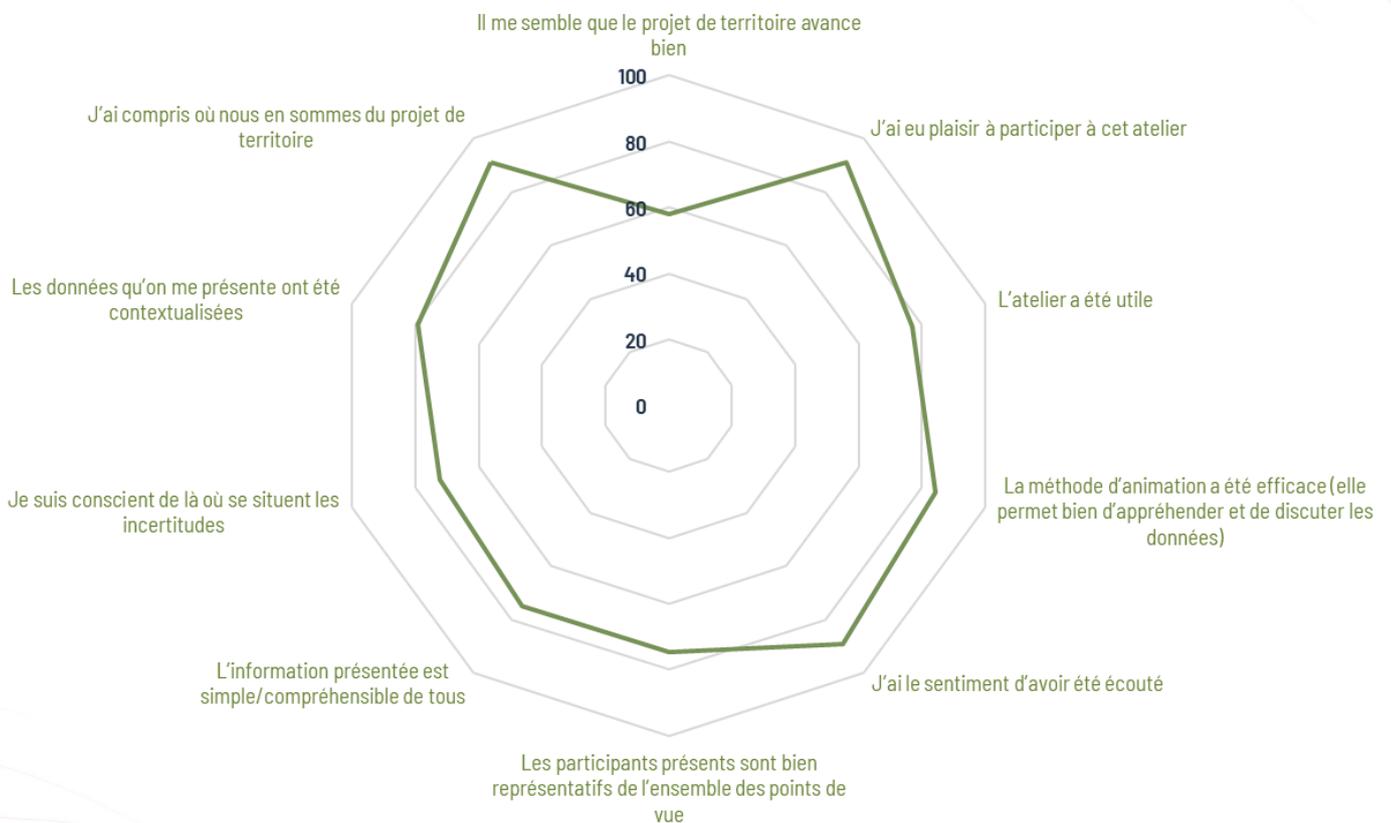
ASV3 : Elaborer un plan d'information, de sensibilisation et de valorisation

EVALUATION PAR LES PARTICIPANTS (10 CRITÈRES ÉVALUÉS EN 2017 ET 2018) :

Les critères d'évaluation du projet ont été discutés avec les participants lors du premier atelier. Ils ont ensuite été synthétisés et formalisés en 10 critères évalués à 1 an d'intervalle (en 2017 et en 2018).

Pourcentage de répondants s'étant dit "plutôt d'accord" avec les affirmations suivantes (les autres répondants étant soit "plutôt pas d'accord", soit ne savaient pas ou ne voulaient répondre)

— moyenne des réponses récoltées à 1 an d'intervalle (en 2017 et 2018)

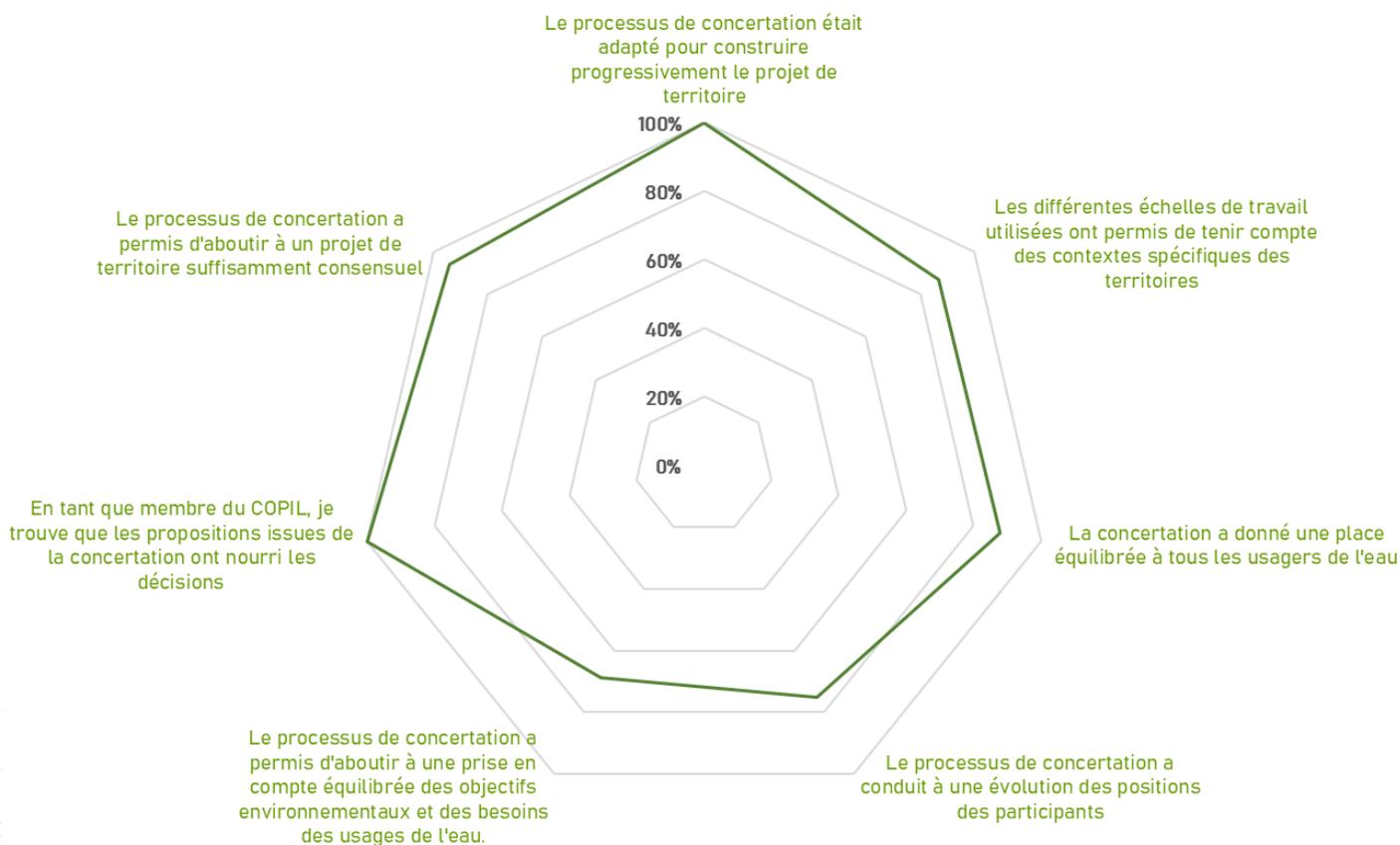


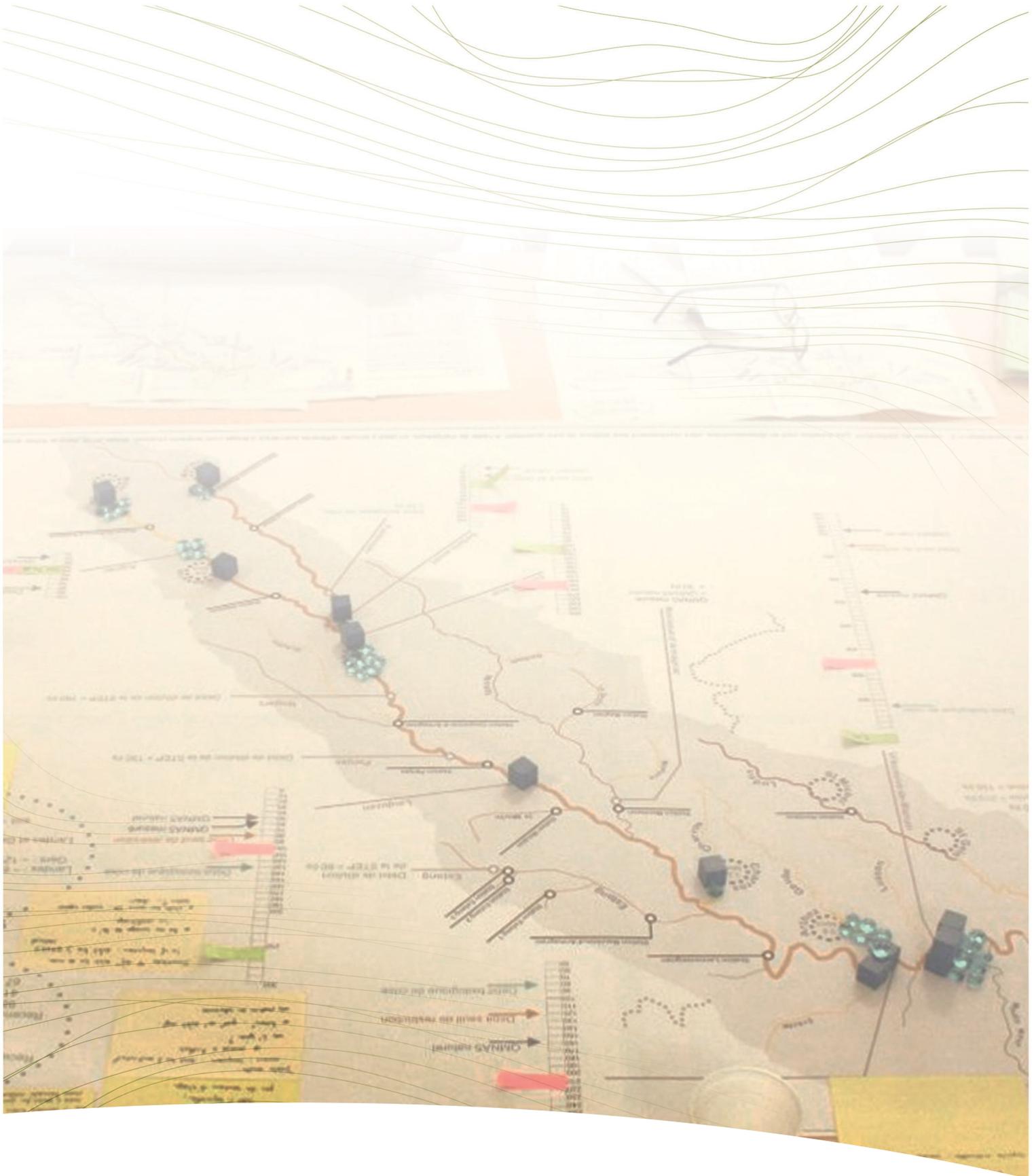
EVALUATION PAR LES PARTICIPANTS (ENQUETE FINALE MENEES EN MARS 2020) :

Une évaluation finale de l'ensemble de la concertation a été réalisée par les participants. La concertation a été évaluée au regard des attendus de la circulaire du 7 Mai 2019 relative aux PTGE.

Pourcentage de répondants s'étant dit "plutôt d'accord" avec les affirmations suivantes

(les autres répondants étant soit "plutôt pas d'accord", soit ne savaient pas, soit ne voulaient pas répondre)





Textes : Marion Alvarez (Institution Adour), Elsa Leteurtre (Lisode)
 Mise en page : Stéphanie Beuf
 Crédits photo : Lisode / Freepik

Ce document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons CC BY-NC-ND 3.0 FR

